Someone thinking about the matrix in 1740?

The author gives an example of clearing and settling between Jean, Pierre, Claude, & Jacques. Unfortunately, it is not worked out accurately. But anyway – *consciousness replaces cash-movements*:

L'argent ne fait en cela qu'une circulation inutile; car si ces personnes s'assembloient dans un même lieu, & se communiquoient l'état de ce qu'elles doivent, & de ce qui leur est dût, elles se trouveroient payées, en s'assignant simplement les unes sur les autres;

Si Jean, Pierre, Claude, & Jacques, & consecutivement tous les habitans de la même ville, n'avoient qu'un même caissier, lequel tint un registre pour chacun d'eux, ce caissier feroit tous leurs payemens reciproques, sans mettre la main à la bourse, puis qu'il suffiroit simplement d'écrire sur le registre le reçû & le payé des uns & des autres, & de là il en resulteroit deux choses.

L'une, qu'ils éviteroient l'embarras de recevoir & compter de l'argent, & la dépense d'avoir un caissier, & un teneur de livres à chacun d'eux.

L'autre, que la condition de ce caissier feroit trésavantageuse, en ce qu'il pourroit se servir de l'argent des uns & des autres, sans pour cela changer l'ordre de sa destination, ni interrompre le cours de ses payemens, puis qu'il y suppléroit par le moyen de ses écritures.

Et il naîtroit encore une troisiéme utilité, si ce même caissier prétoit cet argent ausdits particuliers, lesquels en pourroient augmenter leur commerce, en le faisant valoir avec des étrangers, soit en change, ou autrement.

Money in this way only serves a useless purpose; for if these people were to assemble in the same place, and communicate to each other the statement of what they owe, and of what is owed to them, they would find themselves paid, simply by assigning it to each other;

If John, Peter, Claude, & James, & consecutively all the inhabitants of the same town, had only one cashier, who kept a register for each of them, this cashier would make all their reciprocal payments, without putting a hand to the purse, since it would suffice simply to write in the register the receipts & payments of each of them, & from this it would result in two things.

One, that they would avoid the nuisance of receiving & counting money, & the expense of having a cashier, & a bookkeeper for each of them.

The other is that the condition of this cashier would be very advantageous, in that he could use the money of each of them without changing the order of its destination, or interrupting the course of his payments, since he would make up for it by means of his entries.

And a third use would arise if this same cashier lent this money to the said private individuals, who could increase their trade with it by exchanging it with foreigners or otherwise.

https://www.digitale-sammlungen.de/de/view/bsb10623804?page=140



Si Jean, Pierre, Claude & Jacques, & consécutivement tous les habitans de la même ville, n'avoient qu'un même caissier, lequel tînt un registre pour chacun d'eux, ce caissier feroit tous leurs payemens reciproques, sans mettre la main à la bourse, puisqu'il suffiroit simplement d'écrire sur le registre le reçû & le payé des uns & des autres, & de là il en refulteroit deux choses.

L'une, qu'ils éviteroient l'embarras de recevoir & de compter l'argent, & la dépense, chacun d'eux d'avoir un caissier, & un teneur de livres.

L'autre, que la condition de ce caissier seroit trèsavantageuse, en ce qu'il pourroit se servir de l'argent des uns & des autres, sans pour cela changer l'ordre de sa destination, ni interrompre le cours de ses payemens, puisqu'il y suppléeroit par le moyen de ses écritures. Et il naîtroit encore de là une troisième utilité, si ce même caissier prêtoit cet argent ausdits particuliers, lesquels en pourroient augmenter leur commerce, en le faisant valoir avec des étrangers, soit en change, ou autrement.